

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs d'inscription des exposants pour la manifestation September FEST (Forum Emploi Stages) organisée par Polytech Nancy les 26 et 27 septembre sont fixés selon les modalités suivantes :

	Tarif	L'inscription comprend
Exposant standard	500 €	Un stand de 2 m2 pour 2 personnes, branchement électrique, connexion internet, grille caddie, déjeuner et cocktail pour 2 personnes.
Exposant (Filiale, Entreprise)	600€	Deux stands de 2 m2 pour deux personnes, branchement électrique, connexion internet, grille caddie, déjeuner et cocktail pour 2 personnes.

Article 2

Les tarifs des demandes d'inscription aux concours 2017 sont fixés selon les modalités suivantes :

INSCRIPTION CONCOURS	NON BOURSIERS	BOURSIERS
Concours GEIPI	60 euros	Gratuit
Concours Polytech	60 euros	30 euros
Concours Admission FPA II	30 euros	15 euros

Article 3

Les tarifs de location de la salle de TP Electromagnétique de Polytech Nancy sont fixés selon les modalités suivantes :

	Prix HT/h	Prix TTC/h
Salle de 12 TP électromagnétique de 24 places (F105) sans enseignant	131 €	157 €

Article 4

Les tarifs de location du Gymnase de Polytech Nancy sont fixés selon les modalités suivantes :

Gymnase ESSTINIUM : tarification HT				
Plages	Périodes			
	Ponctuel	Régulier		
		1 mois (plage x 4)	6 mois	12 mois
1 heure	36	144	864	1728
2 heures	53	212	1272	2544
4 heures	88	352	2112	4224
6 heures	122	488	2928	5856

Toute période et plage entamée est due
Majoration hors horaire d'ouverture minimale en semaine : Coef 1,2
Majoration le week end (à partir de samedi 12h) : Coef 1,5
Les plages s'entendent comme des heures consécutives (dans la même journée)

Horaires d'ouverture minimale :
Lundi au vendredi 8h00 20h00
Samedi 8h00 12h00

Pas de location les jours fériés,
Pas de location en période de fermeture compétè (période estivale et fin d'année civile)
Sous réserve de disponibilité de l'ESSTINIUM

Une période ne pourra être "à cheval" sur deux années civiles (choisir plusieurs périodes de durée équivalente) : ex : pour une location allant de septembre à juin, choisir 4x1 mois + 1x6 mois. Dans le cas d'une location couvrant 12 mois, l'imputation budgétaire à l'exercice de référence se fera suivant la règle du prorata temporis.

Article 5

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 6

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de Polytech Nancy et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 2 octobre 2017


 Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

11 OCT. 2017